

# L'Assomption

*Nous affirmons, Nous déclarons et Nous définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée en corps et en âme à la vie céleste. »* C'est par ces mots que, le 1er novembre 1950, Pie XII proclamait le dogme de l'Assomption par la constitution apostolique *Munificentissimus Deus*. Un événement qui prend sa source dans la tradition de l'Église, longuement mûrie par un siècle de théologie mariale.

On ne sait pourtant rien de la fin de la vie terrestre de Marie. Seul un écrit apocryphe du Ve siècle, La Dormition de Marie, évoque ses derniers instants. Entourée par les apôtres en prière, elle est emmenée au paradis par le Christ.

Très tôt, en effet, les chrétiens ont eu le pressentiment que la Mère de Dieu, préservée de tout péché, ne pouvait pas avoir connu la corruption de la mort. Une intuition qui sera ensuite approfondie par les Pères de l'Église, en particulier saint Jean Damascène. Au VIe siècle, la fête de la Dormition est déjà célébrée en Orient, vers la mi-janvier. Plus tard, l'empereur Maurice (582-602) la fixera définitivement au 15 août.

## Une fête dont la tradition est héritée de l'Église d'Orient

La fête arrive à Rome grâce au Pape Théodore (642-649), originaire de Constantinople. Elle se diffuse petit à petit en Occident : en 813, le Concile de Mayence l'impose à l'ensemble de l'Empire franc. Peu à peu, la fête va prendre le nom d'Assomption, même si la différence entre Assomption et Dormition reste ténue (lire encadré), et l'Église ne ressent pas le besoin d'ériger en dogme cette croyance.

C'est après la proclamation par Pie IX du dogme de l'Immaculée Conception, dans le grand courant de dévotion mariale du XIXe siècle, que des pétitions commencent à affluer à Rome pour que soit officiellement défini le dogme de l'Assomption. De 1854 à 1945, huit millions de fidèles écriront à Rome en ce sens ! Chiffre auquel il faut ajouter les pétitions de 1 332 évêques (représentant 80 % des sièges épiscopaux) et 83 000 prêtres, religieux et religieuses. Face à ces demandes répétées, Pie XII, par l'encyclique *Deiparae Virginis*, publiée en mai 1946, demande à tous les évêques du monde de se prononcer. La réponse est quasi unanime : 90 % des évêques y sont favorables. La plupart des 10 % restant s'interrogent sur l'opportunité d'une telle déclaration, seulement six évêques émettant des doutes sur le caractère "révélé" de l'Assomption de Marie.

Des célébrations grandioses accompagneront la proclamation du dogme de l'Assomption. Celui-ci reste à ce jour le seul cas où l'inaffabilité pontificale, telle que définie à Vatican I, a été mise en œuvre. Parmi ces célébrations, on notera le couronnement par Pie XII d'une statue de la Vierge, dans la crypte de Saint-Pierre de Rome, avec une couronne offerte par les lecteurs du Pèlerin et de La Croix !

L'Assomption met en valeur une dimension essentielle de la foi chrétienne : à l'école de Marie, accueillir le don de Dieu dans sa vie, célébrer cette grâce qui élève les humbles et rabaisse les puissants

Article du journal *La Croix*.